

Modifié le : 15 JUIN 2007

Applicable le 22 JUIL. 2007

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS PROPOSÉS AU P.L.U.

N° E.R.	Emplacements Réservés	Surface m ²	Bénéficiaire
1	<u>La Valette</u> : Emprise foncière pour	4 990 m ²	Commune
2	<u>La Valette</u> : Emprise foncière pour	9 040 m ²	Commune
3	<u>La Maison Neuve</u> : Emprise foncière pour la création d'un stationnement face à la Laiterie.	1 380 m ²	Commune
4	<u>La Coulée-Ouest</u> : Emprise foncière pour la création d'une station d'épuration	14 670 m ²	Commune
5	<u>Le Grand Tillais</u> : Emprise foncière pour la plantation d'arbres de haut jet	2 485 m ²	Commune
6	<u>Le Cébron</u> : Mise en valeur écologique et pédagogique du lac du Cébron. Création des lieux d'observation des oiseaux	43 510 m ²	Commune
7	<u>Le Cébron</u> : Mise en valeur écologique et pédagogique du lac du Cébron. Agrandissement de la zone de réserve pour les oiseaux	73 330 m ²	Commune